



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Éditions
UNESCO

Volume VII

◇ Le xx^e siècle de 1914 à nos jours ◇

HISTOIRE DE L'HUMANITÉ



Collection Histoire plurielle

HISTOIRE
DE
L'HUMANITÉ

HISTOIRE DE L'HUMANITÉ

Volume I

De la préhistoire aux débuts de la civilisation

ISBN 978-92-3-202810-5

Volume II

De 3000 av. J.-C. à 700 av. J.-C.

ISBN 978-92-3-202811-2

Volume III

Du VII^e siècle av. J.-C. au VI^e siècle de l'ère chrétienne

ISBN 978-92-3-202812-9

Volume IV

600 – 1492

978-92-3-202813-6

Volume V

1492 – 1789

ISBN 978-92-3-202814-3

Volume VI

1789 – 1914

ISBN 978-92-3-202815-0

Volume VII

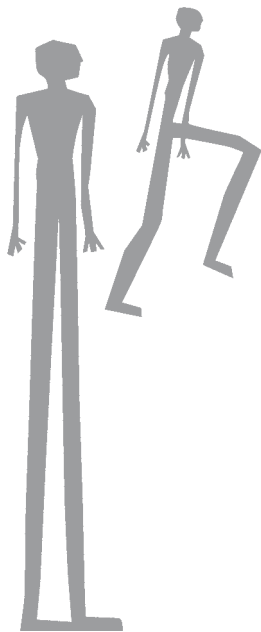
Le XX^e siècle de 1914 à nos jours

ISBN 978-92-3-204083-1

Volume VII

◇ Le XX^e siècle: de 1914 à nos jours ◇

HISTOIRE DE L'HUMANITÉ



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Éditions
UNESCO

Publié par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP

Titre original : *History of Humanity – Vol. VII: The Twentieth Century*
Publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO), Paris, et Routledge, Londres. © UNESCO, 2008 pour l'édition anglaise

© UNESCO, 2009
ISBN 978-92-3-204083-1

Les idées et opinions exprimées dans cet ouvrage sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé des frontières ou limites.

La Commission internationale de l'Histoire de l'humanité assume la responsabilité intellectuelle et scientifique pour la préparation de cet ouvrage.

L'UNESCO remercie l'Organisation internationale de la Francophonie pour sa généreuse participation financière à la publication de cet ouvrage.

La réalisation du projet de l'*Histoire de l'humanité* a été rendue possible grâce au généreux soutien financier de la *World Islamic Call Society* (WICS).

Tous droits de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

Réalisation éditoriale: Ali Moussa Iye, Chef, Section du dialogue interculturel
Avec la collaboration de Khadija Touré
Traduction effectuée sous la coordination et la supervision de Albert Ollé-Martin et
Violaine Decang

Photo de couverture : circuit imprimé d'ordinateur
Mise en pages : Dergham, Beyrouth (Liban)
Impression : Jouve, Mayenne

Imprimé en France

29.3

Information et patrimoine national

29.3.1

LES ARCHIVES DANS LE MONDE

Michel Duchein

LA SITUATION DES ARCHIVES DANS LE MONDE EN 1914

En 1914, au moment où commençait la Première Guerre mondiale, presque tous les pays d'Europe et d'Amérique possédaient des Archives nationales organisées, dont certaines remontaient même au XVIII^e siècle, mais la plupart au XIX^e siècle. Il y avait — au moins dans les pays les plus évolués du point de vue administratif — des embryons de législation et de réglementation des archives publiques. Mais il restait de nombreuses lacunes à combler, notamment en ce qui concernait les conditions matérielles de conservation (peu de bâtiments étaient vraiment adaptés) et surtout l'accès des chercheurs. Dans beaucoup de pays, même possédant une tradition archivistique ancienne, la consultation des documents restait soumise à des délais très longs et à des autorisations spéciales : en Autriche par exemple, en Prusse, en Russie, sans parler de la Turquie.

Hors d'Europe et d'Amérique, seules quelques colonies des pays européens possédaient des archives organisées, calquées sur le modèle des pays colonisateurs. Là plus qu'ailleurs, les conditions de conservation matérielle étaient généralement déplorables, aggravées par le climat tropical.

Cependant, une évolution se faisait déjà sentir. Les grands principes de l'archivistique scientifique, respect des fonds, principe de provenance, principe de structure, *metodo storico* des archivistes italiens, étaient connus et à peu près universellement acceptés (au moins en théorie). Le manuel

d'archivistique des archivistes néerlandais Muller, Feith et Fruin, datant de 1898, avait été traduit en allemand, en anglais, en français, en italien. Un premier congrès international, réuni à Bruxelles en 1910, avait jeté les bases, sinon d'une organisation archivistique internationale, du moins d'une collaboration régulière entre archivistes de nombreux pays, européens pour la plupart.

Surtout, la pression des historiens commençait à faire évoluer la notion d'ouverture des archives à la recherche, et dans plusieurs pays on cessait de considérer les archives comme le domaine exclusif des documents anciens pour organiser leur accroissement par des versements réguliers, notion peu courante au XIX^e siècle.

LA GUERRE DE 1914–1918 ET SES CONSÉQUENCES ARCHIVISTIQUES

La guerre de 1914–1918 provoqua d'importantes destructions d'archives, surtout en Belgique et dans le nord de la France ; d'autres aussi, moins connues, dans l'ancien Empire ottoman et en Europe de l'Est. Mais surtout, les bouleversements de la carte politique de l'Europe entraînèrent des transferts massifs d'archives entre les empires disparus et leurs nouveaux pays héritiers.

C'est surtout le sort des archives d'Autriche-Hongrie qui retint l'attention des puissances victorieuses et des historiens. Les traités de Saint-Germain-en-Laye, Trianon, Sèvres (1919–1920) organisèrent ces transferts sur la base théorique du maintien de l'unité des fonds, non sans entraîner des répartitions par « pertinence territoriale » qui, dans certains cas, attribuaient aux nouveaux pays des documents provenant des anciennes administrations situées dans d'autres pays. Ces contentieux ne sont pas encore tous réglés aujourd'hui.

Dans tous les pays nés des traités de 1919–1920, des Archives nationales furent aussitôt créées, avec des lois fixant leur statut juridique et leurs conditions d'accès ; plus que jamais, les archives furent considérées, dans les années 1930, comme un symbole national et un attribut de la souveraineté.

Une date importante est celle du 1^{er} juin 1918, lorsque Lénine signa le célèbre décret qui allait organiser jusqu'en 1991 les archives de la future Union soviétique. Le principe, révolutionnaire au double sens du mot, était que toutes les archives du pays constituaient un « fonds unique », propriété du peuple. De ce principe découlait une organisation extrêmement centralisée et réglementée dans ses moindres détails. Le même décret, inspiré de la

loi française de 1794, affirmait que tous les documents du « fonds unique » étaient librement consultables ; l'avenir devait cependant prouver que, sous la dictature de Staline et de ses successeurs, cette libre accessibilité était une totale illusion, les archives soviétiques étant restées, jusqu'à la dissolution de l'URSS, parmi les plus fermées du monde.

L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Les vingt ans de l'entre-deux-guerres sont surtout marqués, pour les archives, par la prise de conscience progressive des besoins de l'administration et des chercheurs en histoire moderne. L'archivistique du XIX^e siècle était essentiellement concernée par les archives anciennes ; elle se préoccupait peu des problèmes de l'accroissement des fonds, du tri et du classement des documents récents. Dans la plupart des pays, c'est au cours des années 1930 que ces questions font pour la première fois l'objet d'études théoriques et d'applications pratiques. En particulier, la périodicité des versements d'archives récentes est à peu près partout réglementée, des règles sont élaborées pour le tri des documents à conserver. La création, en 1934, des Archives nationales des États-Unis est caractéristique de cette prise de conscience.

Conséquence de cette évolution, plusieurs manuels d'archivistique sont publiés, dont certains sont encore considérés comme des classiques aujourd'hui (Sir Hilary Jenkinson, 1922 ; Eugenio Casanova, 1928) ; et plusieurs pays se dotent de lois précisant le statut juridique des archives publiques, jusqu'alors pas toujours très clairement défini.

La science historique connaît aussi une évolution profonde dans les années précédant la Seconde Guerre mondiale. En partie sous l'influence de l'école marxiste, l'accent est mis de plus en plus sur l'étude des structures économiques et sociales, entraînant le recours à des catégories de documents jusqu'alors peu utilisés — documents comptables, archives fiscales, actes notariés, archives bancaires, industrielles et commerciales. Non sans peine, les archivistes doivent adapter leurs méthodes pour répondre à ces nouvelles demandes ; le privilège quasi exclusif des archives anciennes est ébranlé, et les années d'après-guerre ne feront qu'amplifier le phénomène.

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Avant toute chose, la Seconde Guerre mondiale fut marquée par d'énormes destructions d'archives, non seulement en Europe (illustration 170) — Pologne, Belgique, Pays-Bas, France, Italie, Allemagne, Balkans, URSS, etc. — mais en Asie et dans le Pacifique. La perte des archives du royaume

de Naples, en 1942, a privé la moitié méridionale de l'Italie de sa mémoire historique depuis le Moyen Âge (à quoi il faudrait ajouter les destructions d'archives espagnoles pendant la guerre civile de 1936–1939, sorte de prologue à la guerre mondiale).

Mais, indépendamment de ces pertes, la guerre de 1939–1945 a eu des conséquences à très long terme sur le devenir des archives dans le monde. La principale découle de l'immense masse de documents de toute nature produite par les différents organismes — militaires, économiques, politiques —, dans tous les pays en guerre et dans les pays ayant subi l'occupation ennemie. Le caractère totalitaire de la guerre, mettant en œuvre des technologies de plus en plus complexes, a multiplié dans des proportions jusqu'alors inimaginables la production documentaire, dont la gestion posait des problèmes hors de proportion avec ce que l'on avait pu connaître jusqu'alors.

Deux pays, sans attendre la fin du conflit, prirent l'initiative d'une étude systématique de la question. En Grande-Bretagne, la Commission Grigg, aux États-Unis, la Commission Hoover, procédèrent à une évaluation des masses d'archives de guerre à prendre en charge. Leurs conclusions furent identiques : il fallait créer, pour traiter ces archives, des institutions spécifiques, « intermédiaires » entre les organismes producteurs de documents et les services d'archives. Ce sont ces institutions, dites « *dépôts de pré-archivage* », créés dans beaucoup de pays à partir des années 1950, qui constituent aujourd'hui l'ossature des systèmes archivistiques modernes les plus avancés.

Des rapports Grigg et Hoover, l'archiviste américain Schellenberg a tiré en 1964 la théorie des « trois âges » des archives (archives courantes, archives intermédiaires, archives définitives ou historiques) qui a été universellement adoptée et fait partie désormais des principes de base de l'archivistique mondiale.

LES ARCHIVES AU NIVEAU MONDIAL

Un des phénomènes historiques fondamentaux de la seconde moitié du XX^e siècle est la décolonisation, avec l'émergence de très nombreux États issus des anciens empires coloniaux. À de très rares exceptions près, ces nouveaux États se sont dotés d'Archives nationales et de lois d'archives. Aujourd'hui, on peut dire que les archives ont un statut légal dans tous les pays du monde, ce qui ne signifie pas, pour autant, que leur organisation soit partout parfaite.

La répartition des archives entre les nouveaux pays indépendants et les anciennes puissances colonisatrices a posé de difficiles problèmes. Les

solutions ont été variables, selon le degré d'organisation des archives avant l'indépendance, et aussi selon les structures coloniales préexistantes. En règle générale (mais il y a des exceptions), sont restées dans les nouveaux pays les archives créées sur place par les administrations coloniales, tandis que les archives produites par les gouvernements des puissances colonisatrices sont restées dans les anciennes métropoles. Dans certains cas, notamment en Algérie, qui n'était pas juridiquement une colonie mais faisait partie de la métropole, la répartition des archives a soulevé des conflits, la plupart du temps réglés à l'amiable après l'indépendance. Une table ronde, réunie à Cagliari (Sardaigne) en 1977, a étudié ces problèmes et dégagé des principes qui sont aujourd'hui à peu près universellement admis.

Après le précédent avorté de Bruxelles en 1910, la création de l'UNESCO en 1946 a permis aux archivistes de tous les pays de se retrouver au sein d'une organisation commune, le Conseil international des Archives (ICA/CIA), créé en 1948, dont le siège est à Paris avec le statut d'ONG. L'ICA/CIA organise tous les quatre ans un congrès mondial (les deux derniers à Beijing, 1996, et à Séville, 2000), tous les ans une table ronde internationale (CITRA: la dernière à Budapest, 1999), dont les actes sont publiés. Il publie deux revues plurilingues: *Archivum* depuis 1951, *Janus* depuis 1985, ainsi que des manuels et des *Études*. Ses divers comités techniques couvrent la totalité des questions d'archivistique moderne. Il compte actuellement quelque 1 300 membres (institutions d'archives, associations d'archivistes, individuels) représentant plus de 160 pays.

Une autre initiative d'internationalisation des problèmes archivistiques est la série des *Études RAMP*, publiées depuis 1977 par l'UNESCO et l'ICA/CIA. Il faut aussi signaler au plan mondial, la grande collection des *Guides de l'histoire des nations*, couvrant l'ensemble des cinq continents, dont la publication par l'ICA/CIA a commencé en 1970.

Le fait qu'il existe des Archives nationales et des lois d'archives dans tous les pays du monde, à peu d'exceptions près, ne signifie pas pour autant que la gestion des archives et leur accessibilité soient identiques partout: loin s'en faut. L'organisation des archives est étroitement liée au système gouvernemental, administratif, juridique de chaque pays. (Par exemple, elles sont décentralisées dans les pays de type fédéral, centralisées dans les pays unitaires. L'autorité des Archives nationales sur les archives régionales et locales varie d'un pays à l'autre. De même, les règlements sur la gestion des archives courantes et intermédiaires sont plus ou moins contraignants selon les pays).

Il serait donc illusoire d'imaginer une organisation archivistique uniformisée à travers le monde. Les archives, héritage du passé et reflet du présent, ont leur personnalité propre. Du moins peut-on tenter d'uniformiser certaines méthodes: méthodes de classement, de description, de communication aux

chercheurs. L'ICA/CIA travaille en ce sens ; la « norme » ISAD pour la description des archives, adoptée par un très grand nombre de pays depuis 1993, constitue un premier pas prometteur.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LES ARCHIVES

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'évolution technologique pose aux archives des problèmes d'année en année plus graves, au point de susciter des inquiétudes pour leur avenir.

Jusque vers 1960, la totalité des archives produites et conservées dans le monde était composée de documents sur papier (ou, exceptionnellement, sur parchemin). Leur conservation matérielle et leur utilisation étaient assurées moyennant des précautions adéquates. Mais aujourd'hui les documents sont établis, de plus en plus souvent, sur des supports nouveaux (films, supports magnétiques, supports électroniques, disques laser, etc.) dont non seulement la conservation, mais l'utilisation exige le recours à des machines (l'anglais les qualifie fort justement de *machine readable records*), qui évoluent avec une extrême rapidité ; de sorte que les documents eux-mêmes risquent de disparaître à plus ou moins brève échéance par suite de la fragilité de leur support, mais surtout de devenir inutilisables par suite de la disparition des machines qui seules permettent de les lire.

Jusqu'à présent, la majorité des documents d'archives restent consultables sous forme papier, mais cela est de moins en moins vrai pour beaucoup de documents techniques, comptables, démographiques, etc., qui n'existent plus que sous forme électronique. Ces problèmes font l'objet d'études au niveau international (congrès, tables rondes, colloques, etc.). Ils sont loin d'être tous résolus, et au contraire ils sont de plus en plus préoccupants en raison de l'accélération des changements technologiques. Nul, aujourd'hui, ne peut prévoir avec certitude ce que seront les archives dans un siècle et même dans un demi-siècle.

Du moins les technologies modernes (en particulier la numérisation) permettent-elles d'assurer, dans de meilleures conditions qu'autrefois, la préservation et l'utilisation des archives traditionnelles, ce qui constitue un indéniable progrès. Les progrès techniques dans la construction et l'équipement des bâtiments d'archives, qui se sont multipliés au cours des cinquante dernières années, forment aussi un contraste frappant avec le demi-siècle précédent.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ARCHIVISTES

Pendant longtemps, jusqu'au milieu du XX^e siècle, la profession d'archiviste a été mal distinguée de la profession de bibliothécaire dans beaucoup de pays jeunes ; la formation professionnelle était donc trop souvent dirigée vers la gestion des bibliothèques plus que vers celle des archives.

D'autre part, dans les pays de vieille tradition archivistique, tels que l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la formation professionnelle des archivistes était presque toujours axée sur les sciences historiques, la paléographie, la diplomatique, l'histoire du droit, etc., avec un certain manque d'intérêt pour les archives modernes,

L'évolution depuis les années 1950, s'est donc faite dans un double sens : professionnalisation des archivistes, l'archivistique étant aujourd'hui reconnue partout comme une science *sui generis*, et modernisation de leur formation. Selon les pays, l'enseignement de l'archivistique se fait soit dans les universités, soit dans les institutions d'archives elles-mêmes, soit dans des écoles spécialisées. Les associations d'archivistes jouent, dans beaucoup de pays, un rôle essentiel dans l'organisation de cette formation, comme dans l'élaboration et la diffusion des normes professionnelles.

Tous les pays, malheureusement, ne disposent pas encore de formation archivistique de haut niveau. L'ICA/CIA s'efforce de coordonner les enseignements au plan international, mais il ne faut pas dissimuler que dans de nombreux pays émergents le manque d'archivistes compétents constitue un lourd handicap pour l'avenir des archives.

LES ARCHIVES AU SERVICE DES CITOYENS

Jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, les archives ont servi presque exclusivement comme mémoire des administrations et comme matière de la recherche historique. Leur accès était, en principe, ouvert à tous les citoyens, mais en réalité seuls les historiens les consultaient, et dans tous les pays les documents n'étaient accessibles qu'après des délais assez longs (cinquante, soixante, voire cent ans).

Une véritable révolution psychologique s'est produite à partir des années 1960, liée à l'affirmation du droit démocratique à l'information et aussi à l'intérêt de plus en plus vif suscité par l'histoire contemporaine. Le Congrès international des archivistes de Washington, en 1966, a insisté sur la nécessité d'une ouverture plus libérale. Le *Freedom of Information Act* des États-Unis, en 1966, en proclamant le principe du libre accès des

citoyens aux documents administratifs (imité par la suite dans la plupart des pays démocratiques), a ouvert une nouvelle ère dans l'histoire des archives, qui cessent désormais d'être le « domaine clos » des historiens et autres chercheurs universitaires.

Cependant, pour la protection de la vie privée des personnes et des intérêts légitimes des États (sécurité publique, etc.) la communication de certaines catégories de documents reste soumise à des délais, qui sont aujourd'hui unifiés dans la majorité des pays à trente ans ou même à vingt ans, à quelques rares exceptions précisées dans les lois nationales.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La nature juridique des archives est à peu près universellement reconnue, qu'il s'agisse des archives publiques (propriété des États et des collectivités publiques) ou des archives privées (propriété des particuliers, des entreprises et des organismes de droit privé). Il reste cependant beaucoup à faire, surtout dans les pays dépourvus de tradition archivistique ancienne, pour faire coïncider la réalité des institutions avec les principes énoncés dans les lois.

En particulier, de grands efforts de construction et d'aménagement de bâtiments adéquats sont nécessaires pour assurer partout la bonne conservation des documents et l'accueil du public.

La formation professionnelle des archivistes doit aussi être généralisée et adaptée aux contextes historique, administratif, juridique et climatique des différentes régions du monde.

Surtout, l'émergence accélérée des documents sur nouveaux supports, qui exigent le recours à des machines en perpétuelle évolution, pose des problèmes qui risquent de transformer radicalement la nature des archives dans le prochain demi-siècle.

C'est le sort de toute la mémoire historique des nations, des peuples et de l'humanité tout entière qui dépendra des réponses qui seront apportées à ces redoutables problèmes.

BIBLIOGRAPHIE

Il n'existe pas d'ouvrage d'ensemble sur le sujet traité dans le présent chapitre. En revanche, la plupart des pays disposent de manuels et de revues d'archivistique où l'évolution des archives depuis 1914 est étudiée.

Pour une orientation bibliographique générale, on peut se reporter aux publications du Conseil international des Archives (ICA/CIA, 60 rue des

Francs-Bourgeois, 75942 Paris Cedex 03), notamment les revues périodiques *Archivum* et *Janus* et la série des « Tables rondes internationales des Archives (CITRA) » depuis 1954.

Le volume XLIV d'*Archivum* (1999), intitulé *Basic Archival Problems : Strategies for Development* contient une bibliographie complète des *Études RAMP*, la liste des revues archivistiques dans le monde et des ressources bibliographiques archivistiques sur l'Internet.

L'ensemble des textes législatifs concernant les archives dans le monde jusqu'à 1994 a été publié en huit volumes par *Archivum* (vols. 11, 17, 19, 20, 21, 28, 40 et 41).

Enfin, une publication récente regroupe vingt-deux études essentielles (en anglais et en français) sur la culture archivistique, l'organisation internationale des archives et les principes juridiques des transferts d'archives entre pays, sous la plume de l'ancien secrétaire général de l'ICA/CIA: Charles Kecskemeti, *Sovereignty, Disputed Claims, Professional Culture: Essays on Archival Policies*, Bruxelles, Archives et Bibliothèques de Belgique, 4 boulevard de l'Empereur, B-1000 Bruxelles.

Volume VII

◇ Le xx^e siècle de 1914 à nos jours ◇

Ce septième et dernier volume de la collection de l'UNESCO sur l'Histoire de l'humanité éclaire les principales transformations dans presque toutes les sphères de l'activité humaine au cours du xx^e siècle. De profondes modifications dans les modes de vie des êtres humains s'opèrent à la suite d'innovations scientifiques, technologiques, sociales, médicales et politiques. Des avancées majeures dans les transports et les communications permettent la multiplication des contacts entre les peuples, tout en accélérant et en approfondissant un phénomène d'interdépendance globale ou « mondialisation ». Si de nombreux mouvements nationaux de libération conduisent au démantèlement des empires coloniaux, à l'émergence d'États indépendants, et à de nouveaux regroupements étatiques, ce siècle est également témoin d'extrémismes dévastateurs et de confrontations militaires et idéologiques d'une ampleur sans précédent, notamment les deux guerres mondiales et la Guerre froide.

Ce dernier volume de la collection de l'UNESCO sur l'Histoire de l'humanité est le fruit d'une coopération internationale impliquant plus de quatre cent cinquante spécialistes du monde entier. L'UNESCO souhaite que le message porté par ce volume et par l'ensemble de l'œuvre contribue à jeter les fondations d'une culture de la paix, en soulignant l'interdépendance entre les peuples et leur contribution à un héritage commun.

Histoire de l'humanité

- Volume I** • De la préhistoire aux débuts de la civilisation
- Volume II** • De 3000 av. J.-C. à 700 av. J.-C.
- Volume III** • Du vi^e siècle av. J.-C. au vi^e siècle de l'ère chrétienne
- Volume IV** • 600 - 1492
- Volume V** • 1492 - 1789
- Volume VI** • 1789 - 1914
- Volume VII** • Le xx^e siècle de 1914 à nos jours

www.unesco.org/publishing



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur
de la culture



ISBN 978-92-3-204083-1



9 789232 040831